



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 24 septembre 2024]

Date de la convocation

18 septembre 2024

Date de mise en ligne

26 septembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Procurations : 5

Votants : 31

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Christian PERO, Christel PALIS, *Maires Adjointes*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Arnaud ELGOYHEN, Thierry BODDI, Antony MOUSSU, Daniel RIBES, Isabelle BEAUVAIS, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Martine VIOLETTE, Jean BATAILLOU, Elisa GILLET, Christophe WATTRELOT, Gabriel CARRAMUSA, Dominique BOYER, Marie MONTELS, *Conseillers*.

Absents et représentés : Francis RUFFEL, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Monique GUILLE, Jean-Marc AGUERRE

Absents : Corinne DARMANI, Thomas DOMENECH

N° 083/ 2024

Secrétaire de séance : Christelle HARDY

OBJET DE DELIBERATION : Collecte de témoignages autour du quartier Lentajou et don aux Archives Départementales

Depuis plusieurs années, la mairie de Gaillac a engagé la réhabilitation du quartier prioritaire de Lentajou. En 2024, un projet patrimonial a été développé en parallèle, afin de collecter les témoignages des habitants et anciens habitants. L'objectif de cette collecte mémorielle est de retracer de manière sensible l'expérience des habitants (espaces et habitudes de sociabilité, évolution de la vie du quartier...) est ainsi de conserver l'histoire de Lentajou.

Cette collecte est réalisée dans le cadre des actions du label Ville d'art et d'histoire en partenariat avec la radio R d'Autan et les Archives Départementales du Tarn qui assurent un conseil technique, scientifique et juridique. Pour que cette action soit pérenne, il est nécessaire d'en assurer la conservation par des moyens techniques que seules les Archives Départementales sont à même de réaliser. Sauvegarder ces témoignages permettra de garder la trace de l'histoire du quartier et de la rendre accessible à tous les publics.

Madame le maire sollicite donc le conseil municipal pour autoriser le don aux Archives Départementales du Tarn des documents sonores produits lors de la collecte de témoignages auprès de la population. Il est précisé que tous les enregistrements font l'objet d'une autorisation d'enregistrement et d'exploitation, ainsi que d'un contrat de cession de droits d'auteur en faveur de la Ville de Gaillac.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE le don aux Archives Départementales du Tarn des documents mentionnés plus haut,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Christelle HARDY

Fait à Gaillac le 25 septembre 2024